

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL N°82 LUNDI 11 JUILLET 2022 – 18h30 – Mairie

ORDRE du JOUR

- *Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 mai 2022.*
- *Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants,*
- *Délibération autorisant le Maire à régulariser l'acte contenant règlement de copropriété et état descriptif de division de l'immeuble des 4 Routes,*
- *Délibération autorisant le Maire à régulariser le crédit-bail au profit de Mme BELLE,*
- *Délibération autorisant le Maire à régulariser le crédit-bail au profit de la SCI L'Orchidée dont le gérant est Mr Fabry,*
- *Mise à jour de l'adressage postal,*
- *Choix de l'assurance dommages-ouvrages pour la restauration scolaire,*
- *Campagne petit-déjeuner aux écoles,*
- *Questions diverses.*

Le 11 juillet 2022, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Yvan CREACH, Maire. Chaque membre entrant en séance signe la feuille de présence.

Présents : CREACH Yvan, ROLLAND Eric, BLAMBERT Micheline, MURE-RAVAUD Jérôme, CHOURREAU Gisèle, BOMPARD Caroline, HAMEL Sylvain, Michel LAMBERTON, LUYA Olivier, MANIGNAL Amandine, TRIBBIA Karine, VALLARTIGUE Carine ;

Pouvoirs : Nathan STOOSS à Gisèle CHOURREAU, Brahim HAMOUDI à Sylvain HAMEL, Marie-Françoise ARNAUD à Yvan CREACH, Sylvie BEYLE à Eric ROLLAND, Damien MICLO à Jérôme MURE-RAVAUD.

Absente : BRISSET Sandrine.

Secrétaire de séance : CHOURREAU Gisèle.

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire demande au Conseil Municipal que des questions non inscrites à l'ordre du jour soient débattues. Après accord unanime des présents et représentés, ces questions sont présentées :

- 1) TE 38 : Décision pour confier la mission du diagnostic de l'éclairage public à TE 38 :
Cette décision est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.
- 2) TE 38 : demande d'accord pour transfert de compétence à TE 38 :
Cette demande est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.
- 3) Tarif entretien de l'éclairage public : 8,40€ pièce, pour 216 luminaires.
Ce tarif est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 mai 2022 :**
Le compte-rendu du 16 mai est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

- **Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants,**
Actuellement format papier, la commune propose de conserver les mêmes modalités de publicité.
La conservation des modalités actuelles est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

- **Délibération autorisant le Maire à régulariser l'acte contenant règlement de copropriété et état descriptif de division de l'immeuble des 4 Routes,**
Cette autorisation est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

- **Délibération autorisant le Maire à régulariser le crédit-bail au profit de Mme BELLE,**
Cette autorisation est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

- **Délibération autorisant le Maire à régulariser le crédit-bail au profit de la SCI L'Orchidée dont le gérant est Mr Fabry,**
Cette autorisation est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

- **Mise à jour de l'adressage postal,**
Deux nouveaux adressages sont proposés :
480 à 486 Route de la Plaine,
10 Route de Valence
Cet adressage est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Le Conseil Municipal charge la Commission Communication de réfléchir à l'emplacement du nom : RIVE GAUCHE sur la façade, ainsi qu'aux enseignes.

- **Choix de l'assurance dommages-ouvrages pour la restauration scolaire,**
Le choix s'est porté sur la proposition MMA.
Ce choix est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

- **Campagne petit-déjeuner aux écoles,**
La Municipalité ne donnera pas suite à cette proposition qui s'avère complexe à mettre en place.
Ce choix est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

- **Questions diverses :**

Sylvain HAMEL donne quelques informations sur le déroulement de la vogue des 19, 20 et 21 août ; il est précisé que le champ situé à proximité du feu d'artifice devra être nettoyé des résidus de fusées.

Le Maire informe que l'appel d'offres pour la restauration scolaire voit son budget augmenté par rapport à la conjoncture actuelle et atteindra environ 1.300.000 €.

CONSOMMATION d'EAU : la consommation de l'école élémentaire est trop importante. Il faut contrôler d'où vient ce problème.

Jérôme MURE-RAVAUD fait un bref compte-rendu de la tournée de contrôle avec sa commission, sur la situation de l'ambroisie sur la commune.

Eric ROLLAND indique qu'il a une liste de petits travaux à réaliser pour le club de Foot.

Gisèle CHOURREAU signale une tuile cassée sur le toit de l'église, côté nord, et une petite fuite de toiture à la Chapelle du Calvaire (située en dessous de la croix)

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est clôturée à 20h00.

Le Maire, Yvan CREACH.

